



**BUREAU  
VERITAS**

Bureau Veritas Certification  
4 chemin du Tronchon  
69544 Champagne au Mont d'Or

**DSP**  
RUE DES GRANDS NAVOIRS PROLONGEE  
**02300 CHAUNY**

# Granulés Plastiques Industriels Décret n° 2021-461 du 16 avril 2021



Site	DSP RUE DES GRANDS NAVOIRS PROLONGEE 02300 CHAUNY
DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE	
Contact Client	M. Albain SOUILLE albain.souille@dupont.com - 03 23 38 34 31
Date de début - Date de fin d'audit	29/09/2023 - 29/09/2023
N° Rapport	18681239 - 1 jour
Type d'audit	Initial
Audité par	Aurélien BIBAS
Responsable d'audit	

## DATAS

### CLIENT

**Nom du client**

DSP

**Contact client**

M. Albain SOUILLE

**Fonction**

Responsable HSE

**Téléphone**

03 23 38 34 31

**Email client**

albain.souille@dupont.com

### AUDIT

**N° Rapport**

18681239 - 1 jour

**Numéro d'affaire**

18681239

**Date de début**

29/09/2023

**Date de fin**

29/09/2023

**Auditeur**

Aurélien BIBAS

**Organisation multi-sites**

NON

**Type d'audit**

Initial

**Mode d'audit**

Sur site

**Durée de l'audit**

1 jours

### SITE

**Nom du site**

DSP

**Adresse du site**

RUE DES GRANDS NAVOIRS PROLONGEE

**Code postal**

02300

**Ville**

CHAUNY

**Pays**

France

**Présentation du site**

Le site produit des billes de résines. Première étape : mélange de monomères : styrène et de divinyl benzène pour produire du copolymère. Deuxième étape : activation du copolymère pour fabriquer une résine cationique. Troisième étape : conditionnement

La granulométrie du produit fini : 300 à 1200 micromètres

Production 35 à 40 000 m3/an

Stockage : 10 000 m3 couverts

Conditionnement : Big bags, fûts de 200l, sacs (pas de vrac en citerne)

Lavage de fûts dans les zones de production

Station de traitement de l'eau avant rejet dans l'Oise des eaux de process

Mise en oeuvre du programme OCS Blue en 2022

## DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE

1. Production de Granulés Plastiques Industriels

✓

2. Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastiques Industriels

✓

3. Stockage de Granulés Plastiques Industriels

✓

4. Aires de lavage de citernes, fûts et autres contenants de transport de granulés de plastiques industriels

✓

Pour activités 1 à 3 : Quantité susceptible d'être présente sur le site :

-

**Production de Granulés Plastiques industriels**  
Production de Granulés Plastiques industriels

**Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels**  
Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels

**Stockage de Granulés Plastiques Industriels**  
Stockage de Granulés Plastiques Industriels

**Aires de lavage de citernes, fûts et autres contenants de transport de granulés de plastiques industriels**  
Aires de lavage de citernes, fûts et autres contenants de transport de granulés de plastiques industriels

## Synthèse

Conclusion	Satisfaisant
------------	--------------

	Nb d'exigences non conformes	Nb de points de contrôle
CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés	0	2
CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport	0	4
CRITERE 3 : Epandage accidentel	0	2
CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site	0	3
CRITERE 5 : Equipements et dispositifs	0	3
CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation	0	4
CRITERE 7 : Audit internes	0	3
Communication	0	2
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>23</b>

## PERSONNES INTERROGEES

**Nom / Fonction** M. Albain SOUILLE, Responsable HSE  
M. Bruno CUCUROU, Responsable environnement et affaires réglementaires  
Mme Caplain, assistante qualité  
Mr Reuet, chef d'équipe exploitation maintenance Véolia  
Mr Wallon, responsable d'exploitation station Véolia  
Mme Demarville, responsable polymères  
Mr Fâche, responsable maintenance préventive  
Mme Delomotte, Responsable Carriste et expédition  
Agent déchets Ortec  
Mr Michaux, opérateur production polymères

## Questionnaire

### §1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE

#### CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés

	Exigence	Observation
1.1.1 Une procédure permet d'identifier des zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement	Conforme	Vu area risk assessment de nov-dec 2022 faite en collaboration avec le personnel des différents secteurs Vu plan d'action associé du 04/09/2023 pour traiter les risques principaux puis enregistré dans Cority Vu Procédure Prévention et maîtrise des pertes de billes copolymères et de résines dans l'environnement Programme OCS Blue PR SYS424 Rev 02
1.1.2 Adéquation de la procédure avec le terrain	Conforme	Vu audit terrain/ Les zones à risques sont en adéquation avec l'évaluation réalisée.

#### CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport

	Exigence	Observation
1.2.1 Une procédure définit les règles de conception/design des emballages utilisés pour le stockage et/ou emballage des granulés	Conforme	Vu Dupont Catalogue qui définit les spécifications de l'ensemble des packaging Si changement MOC mais pas de changement récent
1.2.2 Vérification des conditions d'achat de ces emballages suivant les règles de conception/design définies	Conforme	Vu Dupont Catalogue qui définit les spécifications de l'ensemble des packaging
1.2.3 Une procédure définit les périodicités et méthode de vérification des emballages utilisés	Conforme	Vu procédure de réception des articles de conditionnement D LU020 version 3
1.2.4 Enregistrement du dernier contrôle suivant périodicité et modalités définies	Conforme	Vu répertoire des réclamations client : pas de réclamation des clients sur des pertes de billes en dehors des conditionnements

#### CRITERE 3 : Epandage accidentel

	Exigence	Observation
1.3.1 Une procédure définit les méthodes de confinement et ramassage de tout granulé de plastique industriel répandu accidentellement dans l'enceinte du site	Conforme	Vu Procédure Prévention et maîtrise des pertes de billes copolymères et de résines dans l'environnement Programme OCS Blue PR SYS424 Rev 02
1.3.2 Enregistrement d'événement avéré et plan d'actions associé (incluant mesure d'efficacité)	Conforme	Pas de déversement recensé Outils Logbook et Cority disponibles

#### CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site

	Exigence	Observation
1.4.1 Une procédure définit la périodicité de nettoyage des bassins de rétention situés en aval des équipements et des abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant	Conforme	Vu Procédure Prévention et maîtrise des pertes de billes copolymères et de résines dans l'environnement Programme OCS Blue PR SYS424 Rev 02
1.4.2 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des nettoyages suivant périodicité et modalités définies (date du dernier contrôle)	Conforme	Vu nettoyage des abords du site en septembre 2023 sur volontariat. 32 participants L'eau du bassin est pompée régulièrement vers la station d'épuration du site
1.4.3 Vérification visuelle de l'état des bassins de rétention et abords du site	Conforme	Les abords du bassin et du site sont propres et nettoyés.

## CRITERE 5 : Equipements et dispositifs

	Exigence	Observation
1.5.1 Une procédure inventorie les équipements et dispositifs	Conforme	Vu Procédure Prévention et maîtrise des pertes de billes copolymères et de résines dans l'environnement Programme OCS Blue PR SYS424 Rev 02 Vu area risk assessment de nov-dec 2022 qui liste les équipements de maîtrise des risques Equipement : plaque d'obturation, spill, bande antifuite, nettoyage : balais, pelle, balayeuse, aspirateur
1.5.2 Une procédure définit la périodicité et méthode de vérification du bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs (Pertinence de périodicité)	Conforme	Vu Procédure Gestion des rejets des eaux de refroidissement et du spill containment revision 08 Vu suivi basculement SPILL pour confinement, dernier : 03/09/2023 Vu procédure polymérisation BT01 démontage/nettoyage/réglage/remontage d'une chaîne de fabrication au tamisage PR CO117 Rev 02
1.5.3 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des vérifications suivant périodicité et modalités définies (incluant date du dernier contrôle)	Conforme	Vu suivi basculement SPILL pour confinement, dernier : 03/09/2023 Vu contrôles des billes sur le toit Vu audit mai-juin 2023

## CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation

	Exigence	Observation
1.6.1 Une procédure définit les méthodes de formation et sensibilisation du personnel et des tiers intervenants sur le site	Conforme	Vu Procédure Prévention et maîtrise des pertes de billes copolymères et de résines dans l'environnement Programme OCS Blue PR SYS424 Rev 02 Présentation de vidéos de sensibilisation Vu formation spécifique site de Chauny Opération clean sweep blue Vu formation OCS Blue elearning : 14/12/2022
1.6.2 Existence d'une preuve documentée de la formation du personnel	Conforme	Vu formation OCS Blue Mr Lanciano du 14/12/2022 Vu formation OCS Blue Mr Gossier du 23/12/2022 Vu passeport sécurité, santé, environnement site de Chauny : formation de chaque membre du personnel tous les ans Vu journée communication 2023 qui a couvert l'ensemble du personnel avec une sensibilisation sur OCS Blue
1.6.3 Existence d'une preuve documentée de la formation des tiers intervenants sur site	Conforme	Vu passeport sécurité, santé, environnement site de Chauny remis à tous les extérieurs à l'accueil au poste de garde
1.6.4 Existence d'affichage relatif aux consignes à respecter notamment en cas d'épanchement	Conforme	Vu affichages OCS dans les bâtiments du site ainsi que les objectifs 2023 reprenant cette thématique.

## CRITERE 7 : Audit internes

	Exigence	Observation
1.7.1 Une procédure définit la méthode d'audits internes des procédures relatives aux critères 1 à 6.	Conforme	Vu Procédure Prévention et maîtrise des pertes de billes copolymères et de résines dans l'environnement Programme OCS Blue PR SYS424 Rev 02 : 2 fois par an Audit interne tous les 6 mois selon le référentiel OCS Blue Audit work Through mensuel
1.7.2 Existence d'un programme d'audits (fréquence semestrielle)	Conforme	Programme d'audit ISO 14001
1.7.3 Existence d'une preuve documentée de la réalisation des audits de ces procédures selon modalités définies	Conforme	Vu audit mai-juin 2023 Vu audit work through de la polymérisation du 27/09/2023 Vu audit BBP

## §2 DISPOSITIFS DE CONFINEMENT (Applicable au 01/01/23)

	Exigence	Observation	Preuve à l'appui
Présence de dispositifs de confinement et de récupération associés aux zones d'épandage (Pertinence/efficacité)	Conforme	Vu kit de récupération Vu aspirateurs Vu plaque d'obturation des trailes d'égout	

### §3 COMMUNICATION EXTERNE

#### Communication

	Exigence	Observation
3.1 Mise à disposition du public par l'exploitant sur son site internet une synthèse de chaque rapport d'audit	Non Applicable	Non applicable car audit initial
3.2 Vérification de l'utilisation de la marque et logo Bureau Veritas Certification	Non Applicable	Non applicable car audit initial

#### Audit supplémentaire

	Observation
Audit supplémentaire nécessaire ?	NON
Durée	
Date	

### § CONCLUSION

	Observation
CONCLUSION	Un programme de mise en conformité du site par rapport au décret a été établi et mis en oeuvre. A ce jour, les moyens de maîtrise sont identifiés et déployés. Le site démontre une bonne maîtrise des risques intégrée dans les activités opérationnelles.

Section label level 2	Checkpoint Label	Description Non Conformité	Type	Représentant Client	A compléter avant
		Mr DIDIER BAJOT			

## ANNEXE

### Participants réunion d'ouverture

**Nom / Fonction** M. Albain SOUILLE, Responsable HSE  
M. Bruno CUCUROU, Responsable environnement et affaires réglementaires

### Participants réunion de clôture

**Nom / Fonction** M. Albain SOUILLE, Responsable HSE  
M. Bruno CUCUROU, Responsable environnement et affaires réglementaires

### Plan d'audit

Date et Heure	Activité	Thème	Commentaires	Pièce jointe	!! Pas de caractères spéciaux dans le nom du fichier
29/09/2023 08:30 CEST	Réunion d'ouverture				
29/09/2023 09:00 CEST	Audit		Partie documentaire		
29/09/2023 12:00 CEST	Déjeuner				
29/09/2023 13:00 CEST	Visite du site				
29/09/2023 15:30 CEST	Préparation réunion de clôture				
29/09/2023 16:00 CEST	Réunion de clôture		Fin de l'audit : 16h30		





# ATTESTATION DE RECONNAISSANCE

Attribué à

**DSP**  
**RUE DES GRANDS NAVOIRS PROLONGEE**  
**02300 - CHAUNY - France**

*Bureau Veritas Certification certifie que les prestations de l'entreprise susmentionnée ont été évaluées et jugées conformes aux caractéristiques énoncées dans le décret en vigueur à la date d'édition du présent certificat :*

**Décret n°2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la  
prévention des pertes de granulés de plastiques  
industriels dans l'environnement**

Sous réserve du respect des caractéristiques vérifiées, cette attestation est  
valable jusqu'au : 03/10/2026  
Date originale : **04/10/2023**

Attestation n°: 223-2023-000218-FR

Date : **04/10/2023**

Affaire n°: 18681239

**Samuel DUPRIEU - Président**

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France  
1 Place Zaha Hadid - 92400 Courbevoie

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de cette attestation ainsi que  
l'applicabilité des exigences du décret peuvent être obtenues en consultant l'organisme.  
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.



